

Le 24 mars 2025

**Décision de la Présidente
n° 27-2025**

Objet :

Création d'un giratoire au
carrefour RD114 - Chemin des
Goules à Vourles

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2025-02, en date du 28 janvier 2025, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'avis d'appel à concurrence publié sur le profil acheteur marchés-publics.info et sur le BOAMP sous la référence 25-18415 publiés le 17 février 2025,
- Ont été réceptionnées 3 offres pour à la date limite du 14 mars 2025 à 12 heures,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : de conclure le marché avec la société COLAS France, sise 47 Rue des Collières, 69800 ST PRIEST, SIRET 329 338 883 03017, pour un montant de 239 511,20 € HT (montant DQE).
Et de signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le délai d'exécution est de 3 mois dont un mois de préparation, il débute à compter de la notification du marché.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la collectivité et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN